

**Référentiel : principes clés pour élaborer un projet de coopération décentralisée dans l'esprit du développement durable (extraits partiels du référentiel disponible à RAEE)**

**1 – transversalité de la démarche et place de l'environnement**

- élaboration d'un diagnostic transversal et partagé
- existence d'une stratégie transversale et à long terme
- contribution du projet à l'élimination de la pauvreté tout en préservant l'environnement
- articulation et cohérence des projets aux différentes échelles territoriales
- implication de l'ensemble des institutions

**2 – traitement du problème en amont, à l'origine de la question, en répondant aux besoins et pas seulement à l'offre**

- explication du besoin
- traitement du problème en amont
- prise en compte des générations futures
- identification des effets et impacts directs et indirects, à court et à long terme que le projet peut générer
- application du principe de précaution

**3 – prise en compte de la participation : quel type de participation est mise en œuvre dans le projet ?**

- l'importance des moyens alloués à la participation
- processus de participation réel de tous les citoyens concernés
- participation de la population locale dans toute sa diversité
- déroulement de la participation sur l'ensemble du processus

**4 – organisation du processus décisionnel (gouvernance)**

**5 – innovation et dépassement réglementaire**

**6 – définition des principes de suivi et d'évaluation : le projet a-t-il défini un suivi / une évaluation ?**

- définition de façon concertée d'un système d'évaluation partagée ?
- adéquation des moyens humains et financiers avec le projet ?